

La fin programmée du fioul 100% fossile

À partir de juillet 2022, les chaudières neuves installées en remplacement de chaudières fioul définitivement hors service, ou en première pose, devront obligatoirement être biocompatibles F30 et utiliser du biofioul F30. En effet, l'installation de chaudières traditionnelles fonctionnant au fioul domestique 100% fossile ne sera plus possible.

Qu'est-ce que le Biofioul?

Le Biofioul est **une énergie issue des territoires** contenant jusqu'à 30% de colza (F30) destiné aux **chaudières neuves biocompatibles**.

Ce Biocarburant présente de nombreux avantages, dont celui d'être connecté:

Réduction GES significatif par rapport au fioul domestique Suivi précis des consommations d'énergies grâce au capteur

Large compatibilité de cuves:

La jauge s'installe facilement sur de nombreux modèles



Optez pour la solution alternative et écoresponsable pour votre cuve à fioul!

